

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 10 JANVIER 2011**

*Date de convocation : 06 janvier 2010*

*Date d'affichage : 17 janvier 2010*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil onze, le lundi dix janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

**Etaient présents :**

Messieurs Étienne VIARD Maire, Jean-Marie LEBEHOT Maire adjoint, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Messieurs Daniel VILLECHALANE, Jean-François MORIN, Michel LEGOUPIL, François OSMOND, Daniel OSMOND, Mesdames Marie-Laure NOËL, Maryvonne LEFRANÇOIS, Monsieur Philippe FEUFEU, Madame Claude CARAU COUVREUR, et Monsieur Louis VENUTO (arrivé en séance à 21h45).

**Excusé :** Monsieur Jean-Luc SIMON. **Absente :** Madame Élodie RENAUDIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe FEUFEU.

Monsieur le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances des 06 décembre et 20 décembre 2010 ; ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

**Ordre du jour**

- I. Travaux aux écoles : demande de subvention.
- II. Indemnité au receveur municipal.
- III. Avenant à la Convention Présence Verte : diminution des tarifs.
- IV. Organisation du ramassage des ordures ménagères au lotissement Claude Monet.
- V. Information et échange sur l'évolution des structures intercommunales.
- VI. Questions diverses.

## I - TRAVAUX À L'ÉCOLE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les projets de travaux de l'école maternelle. Les travaux concernent le remplacement de la chaudière ; l'installation d'une centrale de ventilation simple flux (suite aux recommandations formulées par l'Agence Manche Énergies) ; le remplacement des menuiseries bois par des menuiseries alu (portes) et PVC (fenêtres) et pose de portes au préau ; l'installation d'un réseau informatique.

Le projet est éligible à la Dotation Globale d'Équipement et au Contrat de Ruralité. Ces subventions peuvent s'élever à 45% (30 de DGE et 15 du Conseil général) du montant des travaux HT.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet peut être déterminé comme suit :

Descriptif du projet	HT	recettes	montant
Remplacement de la chaudière	8 826.39 €	Subvention DGE	14 412.98 €
Centrale simple flux	2 998.95 €	Subvention départementale	7 206.49 €
Menuiseries alu et PVC	29 887.19 €	Autofinancement	26 426.78 €
Réseau informatique	4 032.60 €		
Portes du préau	2 298.12 €		
<b>Total prévisionnel des dépenses</b>	<b>48 043.25 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>48 043.25 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des travaux ;
- sollicite une aide au titre de la Dotation Globale d'Équipement auprès de l'État ;
- sollicite également une aide au titre du Contrat de Ruralité auprès du Conseil Général de la Manche ;
- approuve le prévisionnel des dépenses tel que proposé ;
- autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

### Chaudière de l'école

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil être en attente du 2<sup>e</sup> devis qu'il a sollicité pour le remplacement de la chaudière ; il mentionne une fuite régulière d'eau sur la chaudière.

## II - INDEMNITÉ AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT informe le conseil municipal que l'indemnité au receveur municipal pour 2010 avait été inscrite au budget communal mais le conseil n'avait pas délibéré formellement sur le montant de l'indemnité.

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires au Receveur municipal pour un montant de 45.73 €.

### **III - AVENANT À LA CONVENTION PRÉSENCE VERTE : DIMINUTION DES TARIFS.**

Monsieur Daniel VILLECHALANE informe le conseil d'une diminution des tarifs de frais d'installation du dispositif d'alerte PRESENCE VERTE, qui permet aux personnes qui en disposent de déclencher une demande d'aide en cas de problème : 15 € au lieu de 40 € précédemment.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention Présence Verte. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à 11 voix pour et 1 abstention.

### **IV - ORGANISATION DU RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES AU LOTISSEMENT CLAUDE MONET**

Monsieur le Maire déplore le dépôt d'ordures ménagères dans le lotissement n'importe quels jours de la semaine, alors que le ramassage a lieu le mercredi matin ; il informe le conseil avoir adressé un courrier aux habitants de la rue Claude Monet. Il rappelle qu'il convient de déposer les ordures au plus tôt la veille au soir du ramassage. Le point de ramassage est situé en bas du lotissement.

Monsieur François OSMOND, délégué à la commission ordures ménagères de la Communauté de Communes, précise que l'existence d'un seul point de ramassage dans le lotissement correspond à une décision de la Communauté de Communes, pour tous les nouveaux lotissements du Canton.

Monsieur François OSMOND souligne au Conseil que le système de cabanon mis en place par la Communauté de Communes à ST ÉBREMOND DE BONFOSSÉ fonctionne plutôt bien : le cabanon avec containers est ouvert la veille au soir par les employés de la commune et est refermé le jour de la collecte pour les employés effectuant le ramassage ; ceci pour pallier le dépôt intempestif des sacs d'ordures ménagères. Le coût d'installation du cabanon, environ 5000 €, a été pris en charge par la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose aux conseillers soit de maintenir le ramassage centralisé en bout de lotissement avec mise en place d'un cabanon, soit de demander à la Communauté de Communes (qui seule peut décider) un ramassage au porte à porte.

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 5 contre (demandent le ramassage au porte à porte) et une abstention, le conseil municipal ne sollicite pas de dérogation au principe établi par la Communauté de Communes.

## V – INFORMATION ET ÉCHANGE SUR L'ÉVOLUTION DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire donne copie aux conseillers de la circulaire de Monsieur le Préfet, d'un bulletin sur la réforme des collectivités territoriales préfacé par le Président de la République, et d'une note de l'AMF sur les nouvelles communes. Il souhaite que les conseillers en prennent connaissance pour en débattre ultérieurement.

Monsieur le Maire mentionne plusieurs rencontres avec les élus de la Communauté de Communes du Canton de Marigny. Il se demande quelle serait la cohérence territoriale d'une collectivité qui s'étendrait de la Mancellière sur Vire à Rémilly sur Lozon. Il convient de s'interroger sur la finalité d'un regroupement : la question principale doit être : pour quels projets ?

***Monsieur Louis VENUTO entre en séance (21h45).***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT et Monsieur le maire présentent le diaporama sur le Schéma Intercommunal d'Aménagement du Territoire (SIAT) réalisé par le cabinet PLANIS. Ce document non opposable, est exigé par le Conseil général, dans le cadre des contrats de territoire. Il apporte un certain nombre de précisions, ou confirme nos connaissances dans divers domaines, tels que les déplacements des habitants du Canton, pour se rendre au travail, pour leurs loisirs ou leurs achats, également les contraintes, les atouts et les faiblesses du canton. Il donne également des pistes d'orientations à privilégier.

## VI – QUESTIONS DIVERSES

### **Réhabilitation du Pichet d'Étain**

Commission d'appel d'offres : mardi 18 janvier à 16h00.

### **Travaux de réfection de la cantine**

Monsieur le Maire informe le conseil avoir demandé verbalement aux services de la préfecture si les travaux de réfection de la cantine étaient éligibles à la DGE, sachant que la commune participerait à hauteur de 280 000 € à ces travaux. La réponse des services de l'État a été négative, puisque les locaux appartiennent au département, même si la commune participe à ce service de restauration scolaire. Monsieur le Maire a posé la question par mail, afin d'obtenir une réponse écrite.

### **Commission cimetière**

Monsieur le Maire souhaite une réunion de la commission cimetière pour finaliser la reprise des concessions en état d'abandon.

### **Population au 1<sup>e</sup> janvier 2011**

Monsieur le Maire informe les conseillers des chiffres du recensement de la population au 1<sup>e</sup> janvier 2011 : 1050 habitants.

### **Déneigement**

Monsieur Michel LEGOUPIL demande s'il est prévu une indemnité pour le déneigement effectué par les agriculteurs de la commune. Monsieur le Maire pense qu'au minimum ils ne doivent pas supporter le coût du gas-oil.

### **Logement LA POSTE**

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS s'enquiert de la situation du logement de La Poste. Monsieur le Maire répond que le bail n'a pas encore été dénoncé par La Poste. Les travaux de désolidarisation des réseaux électriques et de chauffage du bureau et du logement sont toujours à l'étude, des devis étant attendus, notamment celui d'ERDF.

### **Cabinet médical**

Madame Marie-Laure NOËL demande si l'annonce sur le site internet spécialisé d'annonces médicales a été diffusée. Monsieur le Maire répond qu'il finalise la rédaction de l'annonce, ce sera fait prochainement.

### **Travaux d'aménagement au village de la Vannerie**

Monsieur Jackie JOUANNE informe le conseil qu'il a été sollicité par le SIAEP de la Chapelle Sur Vire pour la pose d'une borne incendie dans le cadre des travaux de réaménagement du village. Le SIAEP va changer la canalisation principale d'eau potable. Monsieur Francis DUPARD, Chef du centre de secours, approuve le projet. M. JOUANNE s'est rendu sur place pour considérer la localisation de la borne ; le coût de l'installation a été estimé à environ 3000 € (500 € la tranchée pour traverser la route, et 2500 € la borne). Le conseil municipal est favorable à cette installation, mais demande à ce que le prix soit négocié.

### **Cabine de douche - logement 11 rue de Kergorlay**

Monsieur Jackie JOUANNE avait demandé un devis à l'entreprise BRETON pour la fourniture et la pose d'une cabine de douche intégrale dans le logement sis 11 rue de Kergorlay, le devis s'élevait à 2104.20 € TTC. Deux devis supplémentaires (même référence de cabine de douche) ont été demandés pour la seule fourniture du matériel, les employés communaux se chargeraient de la pose : LECOUFLE 1035.00 € HT et MABILLE 1038.58 € HT. Le travail sera donc fait par les employés communaux.

### **Précision sur les repas froids servis pendant les intempéries**

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT s'étonne de la remarque formulée par Mme HENRIET sur les repas froids servis pendant les intempéries. Monsieur le Maire précise que seul le cuisinier est habilité à se servir du gaz pour confectionner les repas, donc en l'absence de celui-ci, les repas sont servis froids, ce qui est extrêmement rare.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

Les membres du conseil municipal,